

Réunion du Conseil municipal du 28 mai 2020

Installation

Membres Présents :

- | | |
|----------------------------|----------------------------|
| ✓ M. Nicolas ALLOY | ✓ Mme Isabelle HUYGHE |
| ✓ M. Christophe CARRETTE | ✓ M. Serge LACONTE |
| ✓ M. Antoine CLEENEWERCK | ✓ M. Jonathan QUEVAL |
| ✓ M. Rémi COUSIN | ✓ Mme Bernadette VERHAEGHE |
| ✓ M. Jean-Jacques CUVELIER | ✓ Mme Amélie VERLET |
| ✓ Mme Anne-Lise DEVULDER | ✓ M. François VERMERSCH |
| ✓ Mme Carine DUFOSSE | ✓ M. Jean-François VILLAIN |
| ✓ M. Alexis FLAUW | |

1- Élection du maire

Le plus âgé des membres présents du Conseil Municipal a pris la présidence de l'assemblée (art L. 2122-8 du CGCT). Il a procédé à l'appel nominal des membres du Conseil, a dénommé quinze conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie.

Il a ensuite invité le Conseil Municipal à procéder à l'élection du Maire. Il a rappelé qu'en application des articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du CGCT, le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du Conseil Municipal. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

Le Conseil Municipal a désigné deux assesseurs au moins : MM Jean-François VILLAIN et François VERMEERSCH.

Chaque Conseiller Municipal, à l'appel de son nom, a pris part au vote. Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins.

Résultats du premier tour de scrutin

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants (enveloppes déposées) : 15

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0

Nombre de suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 8

A obtenu :

Serge LACONTE : 15 voix

Monsieur **Serge LACONTE** a été proclamé Maire et a été immédiatement installé.

2- Fixation du nombre d'adjoints

Monsieur le Maire rappelle que la création du nombre d'adjoints relève de la compétence du Conseil Municipal.

En vertu des articles L.1222-1 et L.1222-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30% de l'effectif légal du Conseil Municipal.

Ce pourcentage donne pour la commune un maximum de 4 adjoints.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, la création de 4 postes d'adjoint au Maire.Élection des adjoints

3- Élection des Adjoints

Sous la présidence de M. Serge LACONTE, élu Maire, le Conseil Municipal a été invité à procéder à l'élection des adjoints. Il a été rappelé que les adjoints sont élus selon les mêmes modalités que le Maire.

Le président a indiqué qu'en application des articles L. 2122-1 et L. 2122-2 du CGCT, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30 % de l'effectif légal du conseil municipal, soit quatre adjoints au maire au maximum. Il a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait à ce jour de quatre adjoints. Au vu de ces éléments, le conseil municipal a fixé à quatre le nombre des adjoints au maire de la commune.

Élection du premier adjoint

Résultats du premier tour de scrutin

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants (enveloppes déposées) : 15

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0

Nombre de suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 8

A obtenu :

Jean-Jacques CUVELIER : 15 voix

Monsieur **Jean-Jacques CUVELIER** a été proclamé Premier Adjoint et a été immédiatement installé.

Élection du deuxième adjoint

Résultats du premier tour de scrutin

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants (enveloppes déposées) : 15

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0

Nombre de suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 8

A obtenu :

Jean-François VILLAIN : 15 voix

Monsieur **Jean-François VILLAIN** a été proclamé deuxième Adjoint et a été immédiatement installé.

Élection du troisième adjoint

Résultats du premier tour de scrutin

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants (enveloppes déposées) : 15
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0
Nombre de suffrages exprimés : 15
Majorité absolue : 8

A obtenu :

Nicolas ALLOY : 15 voix

Monsieur **Nicolas ALLOY** a été proclamé Troisième Adjoint et a été immédiatement installé.

Élection du quatrième adjoint

Résultats du premier tour de scrutin

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
Nombre de votants (enveloppes déposées) : 15
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0
Nombre de suffrages exprimés : 15
Majorité absolue : 8

A obtenu :

Anne-Lise DEVULDER : 15 voix

Madame **Anne-Lise DEVULDER** a été proclamée Quatrième Adjoint et a été immédiatement installé.

4- Lecture de la charte de l'élu local

Monsieur le maire clôture la séance par la lecture de la charte de l'élu local